



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frêt aérien dans les départements et régions d'outre-mer

Question au Gouvernement n° 2948

Texte de la question

FRET AÉRIEN DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. L'une des forces, l'une des richesses du groupe des députés de la Gauche démocrate et républicaine est sa composante ultramarine. Or, depuis trois semaines, nos collègues ultramarins vous alertent sur la situation très préoccupante du fret aérien à destination des territoires d'outre-mer.

En effet, alors que le nombre de rotations a été divisé par dix-sept aux Antilles et que la compagnie Air France se retrouve en situation de monopole ou de quasi-monopole sur les dessertes d'outre-mer, le coût du fret est multiplié par trois voire par quatre. Le surcoût est tel que la grande distribution ne recourt plus au fret aérien et que les producteurs locaux ne peuvent plus suivre pour leurs approvisionnements. La filière avicole est, par exemple, en très grande difficulté. Pire, les entreprises ont toutes les peines du monde à faire venir le matériel de protection sanitaire nécessaire à la sécurité de leurs personnels en prévision du déconfinement.

Nos inquiétudes sont d'autant plus grandes que la fermeture prolongée de la plate-forme d'Orly, d'une part, et la mise en garde par le président de l'Association internationale du transport aérien sur l'augmentation de 50 % des prix des billets en cas d'application des mesures de distanciation en vol, d'autre part, font peser de lourdes incertitudes quant à la desserte aérienne de nos territoires d'outre-mer.

Madame la ministre, la continuité territoriale et la continuité économique exigent des mesures fortes, notamment en matière d'obligations de service public. Alors, comptez-vous assurer rapidement un service de fret à prix régulé ? Comment comptez-vous garantir la sécurité sanitaire sans explosion des tarifs ?

M. Alexis Corbière. Excellent !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. Cette crise se répercute en effet sur le fret aérien national et international dont les coûts sont multipliés par deux ou trois : en temps normal, 60 % du fret aérien est financé par le prix des billets d'avion et, actuellement, les compagnies aériennes ont perdu 90 % de leurs passagers sur la totalité de notre planète.

Malheureusement, les territoires d'outre-mer sont, eux aussi, touchés par cette pandémie. Depuis le 23 mars, nous avons décidé d'y limiter les vols, voire de les supprimer dans certains cas, comme à Mayotte où nous avons mis en place un pont aérien à partir de La Réunion. En raison de ces décisions, le prix du fret est passé de 4-5 à 10-12 euros le kilo. Même si ce tarif est pratiqué grosso modo sur l'ensemble de la planète, nous ne

devons pas nous satisfaire de cette situation.

Lorsque nous avons décidé de limiter le nombre de vols à deux ou trois par semaine, nous savions qu'il y aurait des répercussions sur le fret, mais la santé était prioritaire et elle le reste. Toutefois, nous avons pris des mesures pour préserver une continuité territoriale minimale en matière de fret : les compagnies Air France et Air Austral assurent deux à trois liaisons par semaine au prix d'avant la crise.

Il n'y a pas non plus d'augmentation sur les produits ou les moyens matériels de lutte contre ce virus, que nous envoyons dans les territoires ultramarins. En revanche, il y a un coût supplémentaire pour le fret chargé sur les vols spécifiques qui ont été mis en place et qui ne transportent pas de passagers. Pour les consommateurs, nous avons travaillé avec la grande distribution sur des chartes de modération des prix.

À présent, nous souhaitons ramener les étudiants chez eux : quelque 10 000 jeunes doivent rentrer dans les territoires ultramarins ; il y aura davantage de vols, donc de fret, ce qui fera baisser les prix. Nous étudions aussi à la possibilité d'une aide. Enfin et surtout, nous travaillons à une réouverture des territoires d'outre-mer au-delà du mois de juin. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Je voudrais utiliser les vingt-quatre secondes qui me restaient pour appeler l'attention de Mme la ministre sur les 200 jeunes ultramarins qui étudient à l'Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales – IFCASS – de Dieppe. Les promotions s'y succèdent depuis 1964. Ces 200 étudiants sont repartis chez eux pour être protégés, mais nous espérons bien qu'ils retrouveront le chemin de l'IFCASS à la rentrée prochaine car nous attachons une grande importance à cet établissement de formation de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Jumel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2948

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)